

Le 11 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Ile, tenue par voie de téléconférence, le 11 mai 2020 à 18 h 36 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents à cette séance par voie de téléconférence :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Nancy Clark
Miles Clarke
Steve Clarke
Jessica Goodwin

Secrétaire-trésorière Adjointe: Maxine Matthews

Sont absentes
Conseillères : Marlene Boudreau
Felicia Clarke

Le Conseiller Miles Clarke quitte la séance par conférence téléphonique à 19h.

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré un état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que

les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence;

EN CONSÉQUENCE

R2020-051

Sur une proposition de Steve Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de téléconférence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2020-052

Sur une proposition de Steve Clarke
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté avec ajouts :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Séance du conseil à huis clos
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Approbation du procès-verbal
 - 1.5 Correspondance
 - 1.5.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Rapport de la Mairesse – Faits saillants du rapport financier 2019 et rapport du vérificateur externe
 - 2.1.3 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Appel de services – nettoyage des chemins
4. Varia
 - 4.1 Modifications au Règlement d'emprunt 2020-001
 - 4.2 Réouverture du bureau municipal au public
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2020 et déclarent l'avoir lu.

R2020-053

Sur une proposition de Jessica Goodwin
Appuyée par Miles Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2020.

CORRESPONDANCE

N2020-054

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2020-055

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 30 avril 2020 au montant de 31, 406.50\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

RAPPORT DE LA MAIRESSE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

R2020-056

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE les membres du conseil reconnaissent le dépôt du rapport annuel de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe, conformément à l'Article 176.2.2 du Code Municipal du Québec. Ce rapport sera distribué aux citoyens du territoire de la Municipalité de Grosse Ile via Postes Canada et sera également affiché sur le site web de la Municipalité.

COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2020-057

La Mairesse, Rose Elmonde Clarke, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour pour la séance du conseil de la Communauté maritime qui aura lieu le mardi 12 mai 2020.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

APPEL DE SERVICES

NETTOYAGE DES CHEMINS

R2020-058

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Ile procède à un appel de services via Postes Canada afin d'engager les services d'un individu ou d'un organisme pour effectuer le nettoyage des chemins situés sur le territoire de la Municipalité de Grosse Ile pour un montant de \$1, 000.00.

Le Conseiller Miles Clarke quitte la conférence téléphonique.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-001

ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement d'emprunt numéro 2020-001, adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 17 février 2020, afin d'apporter des corrections au montant de la dépense dudit règlement;

ATTENDU QUE le titre du règlement, le deuxième «**ATTENDU QUE**» ainsi que l'article numéro 3 doivent être corrigés et remplacés en plus d'ajouter un sous-article sous l'article 4 qui portera le numéro 4.1;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 2020-001, une dépense et un emprunt pour l'achat et l'installation d'une génératrice au complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE

R2020-059

Il est proposé de Steve Clarke
Appuyé par Jessica Goodwin
Et résolu unanimement des Conseillers présents

QUE le titre du règlement numéro 2020-001 est remplacé par le suivant : «**Règlement d'emprunt numéro 2020-001 décrétant une dépense de 209, 014\$ et un emprunt de 146, 983\$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au complexe municipal**».

QUE le deuxième **ATTENDU QUE** du règlement numéro 2020-001 est remplacé par le suivant : **ATTENDU QU'** afin de respecter ce qui précède, la Municipalité doit effectuer une dépense au montant de 209, 014\$.

QUE l'article 3 du règlement numéro 2020-001 est remplacé par le suivant : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 209, 014\$ pour les fins du présent règlement.

QUE le sous-article suivant soit inséré sous l'article 4 du règlement numéro 2020-001 : **4.1** Le conseil affecte au paiement d'une partie de la dépense une somme de 62 031\$ de son fonds général.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

ATTENDU QUE la Mairesse, Rose Elmonde Clarke, a pris la décision de fermer temporairement le bureau municipal au public le 20 mars 2020 afin de protéger la santé et la sécurité des citoyens et des employés municipaux dans le contexte de la pandémie mondiale du COVID-19;

ATTENDU QUE la Municipalité peut rouvrir le bureau municipal au public à condition que les mesures sanitaires et les directives prévues par les gouvernements provincial et fédéral soient respectées;

EN CONSÉQUENCE

R2020-060

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Ile rouvrira le bureau municipal au public le 19 mai 2020.

QU'une seule personne sera autorisée à l'intérieur du bâtiment à la fois et les mesures sanitaires ainsi que les directives de distanciation sociale prévues par les gouvernements provincial et fédéral seront respectées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2020-061

Aucun membre du public n'est autorisé à assister à la séance, laquelle se déroule à huis clos à la suite des recommandations et des mesures énoncées par le gouvernement dans le contexte de la pandémie du COVID-19.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2020-062

Sur une proposition de Steve Clarke, la séance est levée à 19h07.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Maxine Matthews
Secrétaire-trésorière Adjointe